

Janvier 2013

F



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 7.2 de l'ordre du jour provisoire

Quatorzième session ordinaire

Rome, 15 - 19 avril 2013

**MISE EN ŒUVRE DU DEUXIÈME PLAN D'ACTION MONDIAL POUR
LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE**

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. Introduction	1 - 4
II. Activités de la FAO à l'appui de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	5 - 25
III. Préparation du <i>Troisième rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	26 - 31
IV. Orientations demandées	32

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse www.fao.org.

I. INTRODUCTION

1. À sa treizième session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) a approuvé le *deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* (le deuxième Plan d'action mondial), accueillant avec satisfaction cette importante contribution aux efforts mondiaux déployés en faveur de la conservation et de l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (les RPGAA)¹. Le deuxième Plan d'action mondial a ensuite été approuvé par le Conseil de la FAO en novembre 2011².
2. La Commission a invité la FAO, y compris dans le cadre du deuxième Plan d'action mondial, à assurer le suivi d'un certain nombre d'activités apportant une contribution directe ou indirecte à la mise en œuvre du Plan d'action. Elle est également convenue d'examiner, à sa quatorzième session ordinaire, le processus de préparation du *Troisième rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (le Troisième rapport), et notamment le calendrier et le budget y afférents³.
3. On trouvera dans le présent document:
 - une synthèse des activités menées par la FAO pour donner suite aux recommandations de la Commission, y compris dans les domaines de la conservation *in situ* et de la gestion à l'exploitation des RPGAA, de la sélection végétale et des systèmes semenciers, ainsi qu'en ce qui concerne les Mécanismes nationaux d'échange d'information (NISM) et le Mécanisme de facilitation; et
 - le processus proposé pour la préparation du Troisième rapport, y compris le calendrier et le budget provisoire y afférents.
4. Le présent document tient compte des recommandations formulées par le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Groupe de travail), qui s'est réuni du 14 au 16 novembre 2012. La Commission est invitée à donner des indications pour la poursuite des travaux relatifs aux RPGAA.

II. ACTIVITÉS DE LA FAO À L'APPUI DE LA MISE EN ŒUVRE DU DEUXIÈME PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

5. Aux fins de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial au niveau national, la FAO fournit aux États Membres une assistance technique et stratégique axée sur le renforcement des capacités des programmes nationaux, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques semencières et de stratégies relatives aux RPGAA, la publication d'outils et de directives techniques et la promotion de partenariats et de collaborations. L'adoption du deuxième Plan d'action mondial qui, comme l'a demandé la Commission⁴, a fait l'objet d'une large diffusion dans toutes les langues officielles de la FAO, y compris sous la forme d'un compte rendu synthétique et au moyen d'un site web spécifique⁵, offre une excellente occasion de faire mieux reconnaître la valeur et le potentiel des RPGAA face aux défis liés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à l'adaptation au changement climatique et à la production agricole durable.

¹ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphes 21 et 22.

² CL 143/REP, paragraphe 43; Annexe B.

³ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 108.

⁴ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 22.

⁵ Accessible aux adresses suivantes: <http://www.fao.org/agriculture/crops/core-themes/theme/seeds-pgr/en/> et <http://www.pgrfa.org/gpa/gpa.htm>

6. Dans le cadre des nouveaux objectifs stratégiques de la FAO⁶, la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial sera directement orientée vers l'intensification et l'amélioration durables des biens et services issus de l'agriculture. Elle offrira de nouvelles occasions de promouvoir la création de partenariats multidisciplinaires plus diversifiés qui permettront de resserrer les liens avec les organisations fortement engagées dans les domaines de la conservation des RPGAA et de l'amélioration des plantes cultivées et dans le secteur semencier, y compris la société civile et le secteur privé. Ces nouveaux partenariats favoriseront un processus de renforcement des capacités à la fois participatif et piloté par les pays, ainsi que des investissements dans des stratégies globales intéressant ce secteur.

Conservation in situ et gestion à l'exploitation

7. La Commission, à sa treizième session ordinaire, a réaffirmé la nécessité de faire une plus grande place aux espèces cultivées qui sont fondamentales pour la sécurité alimentaire et à la gestion à l'exploitation des RPGAA, et de renforcer la collaboration et la coordination aux niveaux national, régional et mondial dans ces domaines. À cet égard, elle a reconnu qu'il était important de créer un réseau mondial pour la conservation *in situ* et la gestion à l'exploitation des RPGAA, et demandé à la FAO d'étudier les moyens et les possibilités d'établissement d'un tel réseau, pour examen par la Commission⁷.

8. Donnant suite à la demande de la Commission, la FAO a continué à renforcer sa collaboration avec des partenaires régionaux en Europe, en Asie et en Amérique latine, dans le cadre de consultations techniques et de projets visant à promouvoir la conservation et l'utilisation des espèces sauvages apparentées aux plantes cultivées et l'exploitation de la diversité des cultures locales. Une boîte à outils pour la conservation *in situ* des espèces sauvages apparentées et la gestion à l'exploitation des variétés locales a également été préparée⁸. La FAO a organisé un certain nombre de consultations avec des partenaires, y compris avec le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, la Convention sur la diversité biologique (CDB), Bioersivity International, l'Union internationale pour la conservation de la nature, ainsi qu'un large éventail de points focaux nationaux et d'experts du monde universitaire. Il s'agissait d'étudier les moyens à mettre en œuvre et les possibilités à exploiter aux fins de la mise en place d'un réseau mondial pour la conservation *in situ* et la gestion à l'exploitation des RPGAA. Une enquête et une évaluation visant à recenser les demandes en matière de gestion à l'exploitation, ainsi que les mécanismes de soutien à mettre en place, ont été menées à bien en septembre et octobre 2012. Un atelier technique multi-intervenants a ensuite été organisé à Rome en novembre 2012⁹. L'analyse de l'enquête effectuée et les recommandations issues de cet atelier appuient la création d'un réseau mondial pour mettre en place la plateforme qui permettra d'assurer une meilleure reconnaissance de la valeur sociale et économique de la conservation *in situ* et de la gestion à l'exploitation auprès d'un éventail élargi de parties prenantes, d'accroître les fonds destinés au renforcement du secteur et de promouvoir le partage des connaissances, le renforcement des capacités et l'établissement de partenariats aux niveaux national et régional. Ce réseau mondial pourrait également jouer un rôle important en facilitant la coordination des nombreuses initiatives en cours dans ces divers domaines¹⁰.

⁶ CL 145/4.

⁷ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 41.

⁸ « Outils et directives pour la conservation *in situ* et la gestion à l'exploitation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture », à paraître en 2013.

⁹ Atelier technique « Vers la mise en place d'un réseau mondial pour la conservation *in situ* et la gestion à l'exploitation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture », 13 novembre 2012, Rome (Italie) <http://www.fao.org/agriculture/crops/core-themes/theme/seeds-pgr/itwg/6th/technical-workshop/en/>

¹⁰ Y compris avec le Programme de travail de la CDB sur les aires protégées, l'initiative des Systèmes ingénieurs du patrimoine agricole mondial de la FAO, les sites du Patrimoine mondial et du Réseau des réserves de biosphère de l'UNESCO, le Fonds de partage des avantages du Traité international et le programme de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

9. Le Groupe de travail a recommandé à la Commission de demander à la FAO d'élaborer une note conceptuelle contenant une description détaillée de la structure et des fonctions envisageables d'un réseau mondial et indiquant les incidences financières y afférentes, compte tenu de la nécessité de renforcer les réseaux nationaux et régionaux, en vue de sa présentation à la Commission à sa session suivante¹¹.

10. Le Groupe de travail a souligné l'importance de la constitution de réserves génétiques pour la conservation *in situ* des espèces sauvages apparentées prioritaires et a noté que dans certaines circonstances ces réserves pourraient inclure des cultivars traditionnels. Il a recommandé à la Commission de demander à la FAO de fournir un appui technique dans ce domaine et d'indiquer aux donateurs quelles sont les ressources extrabudgétaires à fournir aux fins de la constitution de ces réserves génétiques¹².

Utilisation durable

Renforcement de la sélection végétale

11. La Commission, à sa dernière session, a insisté sur le rôle de la sélection végétale dans l'instauration de la sécurité alimentaire face au changement climatique et à d'autres menaces d'apparition récente, et a réaffirmé qu'il était important de poursuivre les travaux relatifs à l'utilisation durable des RPGAA, pour soutenir la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial. Elle a demandé à la FAO de poursuivre ses activités à l'appui d'une intensification durable des cultures.

12. Depuis la dernière session de la Commission, la FAO a lancé plusieurs activités visant à renforcer l'utilisation durable des RPGAA et le rôle de la sélection végétale, y compris au titre de l'Initiative de partenariat mondial pour le renforcement des capacités de sélection végétale et dans le cadre de divers projets¹³. Un cours de formation en ligne portant sur la présélection¹⁴, mis au point en collaboration avec des partenaires, a été largement diffusé et des activités conjointes ont été menées à bien dans le cadre de divers projets, y compris avec le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures afin d'améliorer l'utilisation du matériel génétique conservé et de promouvoir de nouvelles variétés de plantes cultivées polyvalentes. En juin 2012, la FAO a organisé, en collaboration avec l'organisation EPSO (*European Plant Society Organisation*), un atelier sur les sciences végétales pour une production agricole durable et le renforcement des partenariats entre l'Europe et les pays en développement (*Plant Sciences for Sustainable Crop Production: Strengthening Partnerships between Europe and Developing Countries*), dont l'objectif était d'encourager les partenariats et de miser sur les outils technologiques les plus appropriés pour mettre au point des variétés de plantes cultivées bien adaptées à l'Afrique en tirant parti des possibilités offertes par les RPGAA. Les participants ont insisté sur la nécessité de nouer des partenariats durables entre les scientifiques et les institutions d'Europe et d'Afrique subsaharienne.

13. Le Groupe de travail a recommandé que la Commission réaffirme l'importance d'un renforcement plus poussé des capacités dans le domaine de la sélection végétale, qu'elle demande à la FAO de poursuivre ses efforts en collaboration avec les partenaires, en particulier avec le GCRAI et le Traité international, aux fins du renforcement des capacités y compris dans le cadre d'activités connexes, et qu'elle invite les donateurs à continuer de fournir des ressources extrabudgétaires à l'appui de ces efforts¹⁵.

¹¹ CGRFA-14/13/20, paragraphe 16.

¹² CGRFA-14/13/20, paragraphe 17.

¹³ Fonds pour l'environnement mondial (FEM): i) *Mainstreaming use and conservation of agro-biodiversity in public policies through integrated strategies in the Andean highlands in Ecuador*; et ii) *Conservation and sustainable use of agricultural biodiversity to improve human nutrition in five macro eco-regions in Bolivia*.

¹⁴ « Pre-breeding for Effective Use of Plant Genetic Resources »: <http://km.fao.org/gipb/e-learning/gipb-pre-breeding-course/en/>

¹⁵ CGRFA-14/13/20, paragraphes 19 et 20.

Diversification des cultures et plantes cultivées sous-exploitées

14. La FAO a élaboré un atlas illustré de l'agrobiodiversité en Afrique (*Atlas of African agrobiodiversity*) visant à faire mieux connaître et comprendre l'importance du rôle des fruits et légumes prometteurs, menacés et sous-exploités en Afrique tropicale. Travaillant en collaboration avec l'Initiative mondiale pour l'horticulture (GlobalHort) et avec le soutien du Forum mondial de la recherche agricole (FMRA), du Traité international et d'autres parties prenantes¹⁶, l'Organisation a lancé le consortium informel sur la diversité au service du développement, *Diversity for Development Alliance*¹⁷. Aux côtés d'un certain nombre d'institutions internationales et régionales, la FAO contribue à l'organisation d'une conférence internationale sur les espèces négligées et sous-utilisées en Afrique, dont l'objectif est d'accroître les possibilités de recherche dans ces domaines en Afrique et de moderniser les chaînes de valeur¹⁸. Le Groupe de travail a recommandé à la Commission de demander à la FAO de continuer à soutenir les États Membres dans leurs efforts en vue d'une diversification généralisée des cultures, d'une utilisation accrue des plantes cultivées sous-exploitées, d'un renforcement de leurs systèmes semenciers et de l'intégration des considérations relatives au changement climatique et des aspects connexes aux fins d'une intensification plus durable de la production.

Renforcement des systèmes semenciers

15. La Commission, à sa dernière session, a reconnu les efforts déployés en collaboration avec les États Membres, les organisations internationales compétentes et d'autres partenaires pour renforcer les systèmes semenciers aux niveaux national, régional et mondial et faciliter l'accès des agriculteurs aux semences de qualité d'une vaste gamme de variétés de cultures acclimatées¹⁹. Elle a demandé à la FAO de continuer à fournir une assistance technique et stratégique pour renforcer le développement des secteurs semenciers et consolider les partenariats établis aux niveaux national et régional pour la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, ainsi que pour améliorer la capacité d'adaptation au changement climatique, en faveur notamment des petits exploitants agricoles²⁰.

16. La FAO a poursuivi ses activités d'appui à la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial en apportant aux États Membres une assistance technique et stratégique afin d'encourager le renforcement des systèmes semenciers et des entreprises du secteur et pour faciliter l'accès des agriculteurs à des variétés hautement performantes en Afrique, en Asie et en Amérique latine²¹. Le recours conjugué à des projets de coopération technique et à des fonds

¹⁶ À ce jour, cette initiative rassemble les entités suivantes: GlobalHort, Réseau international sur le bambou et le rotin (INBAR), Crops for the Future (CFF), Ressources végétales de l'Afrique tropicale (PROTA), Plateforme de recherche en agrobiodiversité (PAR), AVRDC - The World Vegetable Center, PROLINNOVA, FMRA, Association des institutions de recherche agricole du Proche-Orient et d'Afrique du Nord (AARINENA), Association des institutions de recherche agricole de l'Asie et du Pacifique (APAARI), Forum pour la recherche agricole en Afrique (FARA), Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que l'équipe de travail sur l'amélioration des moyens d'existence par la diversification des cultures, établie au sein de la Division de la production végétale et de la protection des plantes (gestion) de la FAO.

¹⁷ *Development Opportunity of Crop Networks for Promotion of Agro-biodiversity*, 10 et 11 janvier 2012, FAO (Italie). <http://www.globalhort.org/activities/advocacy/>

¹⁸ Troisième Conférence internationale sur les espèces négligées et sous-utilisées pour assurer la sécurité alimentaire en Afrique, Accra (Ghana), 23-25 septembre 2013.

¹⁹ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 38.

²⁰ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 40.

²¹ a) Projet GCP/RLA/182/SPA (Guatemala, Honduras, El Salvador, Nicaragua, Costa Rica, Panama et Belize) «*Reforzamiento de las políticas de producción de semillas de granos básicos en apoyo a la agricultura campesina para la seguridad alimentaria en países miembros del Consejo Agropecuario Centroamericano*»;

b) Projet GCP/RLC/183/SPA «*Programa de apoyo a la agricultura familiar campesina en Perú, Bolivia y Ecuador para mejorar la disponibilidad, el acceso y el uso de semillas de calidad en las zonas Alto Andinas*»;

c) Projet GCP/RAF/453/SPA «*Improving Rice Production in West Africa in Response to Rising of Food Prices*».

fiduciaires a permis de mettre en œuvre un certain nombre de projets visant à élaborer des politiques et des réglementations relatives aux semences, et/ou à les réviser, afin de renforcer les institutions et favoriser la mise en place d'entreprises semencières locales²². La FAO a élaboré un projet de guide pour l'élaboration des politiques semencières nationales, dans le cadre de diverses consultations²³ entre parties prenantes organisées en collaboration avec les centres du GCRAI compétents et un certain nombre d'associations semencières nationales et régionales²⁴. L'Organisation a publié plusieurs études de cas portant sur les entreprises semencières africaines²⁵ et la publication d'une étude sur la production communautaire de semences est prévue en 2013. Travaillant en partenariat avec la Fédération internationale des semences (FIS), l'Association internationale d'essais de semences (AIES), les programmes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en matière de semences et l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV), la FAO a aidé un certain nombre de pays²⁶ à élaborer des cadres réglementaires et à renforcer les capacités requises aux fins de la création de nouvelles industries semencières et pour la fourniture de semences de qualité aux petits exploitants agricoles. Pour faire face aux catastrophes dans une perspective à long terme, la FAO encourage également le recours à des méthodes d'évaluation des systèmes semenciers plus efficaces, permettant d'améliorer les interventions d'urgence prévoyant la fourniture de semences dans les pays²⁷. Une consultation technique sur ce thème a eu lieu à Rome en novembre 2012²⁸.

17. Le Groupe de travail s'est félicité des travaux menés par la FAO aux fins du renforcement des capacités dans le domaine de l'utilisation durable des RPGAA, notamment en ce qui concerne les partenariats, en particulier pour la mise au point de variétés de plantes cultivées adaptées et la diffusion de semences et de matériel végétal de qualité auprès des agriculteurs.

Renforcement des capacités institutionnelles et humaines

Stratégie nationale en matière de RPGAA

18. La Commission, à sa dernière session, a réaffirmé la nécessité de resserrer les liens entre la conservation, la sélection végétale et les systèmes semenciers aux fins d'une gestion durable des RPGAA²⁹. Des activités sont menées actuellement en Afrique³⁰, aux niveaux national et régional, afin d'aider les pays dans l'élaboration de stratégies nationales visant à gérer ces ressources selon une approche axée sur un continuum d'interventions couvrant la conservation, la sélection végétale et les systèmes semenciers, à l'appui des systèmes de production agricole³¹. Une stratégie nationale en matière de RPGAA peut être le modèle à suivre pour la mise en œuvre concertée d'activités prioritaires à mener dans des délais précis et pour le recensement des

²² En 2011-2012, un soutien a été apporté à des initiatives nationales d'examen des politiques semencières ou de création de nouvelles entreprises en Afghanistan, au Bénin, au Burkina Faso, au Liban, en Mauritanie, en Sierra Leone et au Togo.

²³ Atelier sur les politiques semencières pour la région de l'Asie centrale, 12 et 13 octobre 2011, Turquie; Atelier sur les politiques semencières pour l'Afrique de l'Ouest, 5 et 6 mai 2011, Bénin; Atelier d'experts sur les politiques semencières, 28-30 mars 2010, Italie.

²⁴ CGRFA-14/13/Inf.20.

²⁵ P. Van Mele, J.W. Bently (Editor), Robert G. Guéi. *African Seed Enterprises: Sowing the Seeds of Food Security*. FAO, 2011, Italie.

²⁶ Les pays pilotes sont la Tanzanie, le Ghana et le Sénégal.

²⁷ *Seed Security Assessment Report for Darfur Region, Sudan*. FAO, 2011, Italie. *Seed Security Assessment Southern Sudan*. FAO, 2011, Italie.

²⁸ *Briefing on Seed System Security Assessment (SSSA): What is it and how we plan to promote it in FAO Emergency Operations?* <http://www.fao.org/agriculture/crops/thematic-sitemap/theme/seeds-pgr/ssa-workshop/en/>

²⁹ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 40.

³⁰ a) Projet TCP/RWA/3401 « *Preparation of a National PGRFA Strategy in Rwanda* »; et b) Projet TCP/SFS/3402 « *Support for the development of national strategies for plant genetic resources for food and agriculture in six countries within SADC* » (Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Tanzanie et Zambie).

³¹ Mba C., Guimaraes EP., Guei RG., Hershey C., Paganini M., Pick B et Ghosh K. 2011. *Mainstreaming the continuum approach to the management of plant genetic resources for food and agriculture through national strategy*. *Plant Genetic Resources: Characterization and Utilization* 10(1): 24-37.

responsabilités et leur attribution aux principales parties prenantes. Elle peut servir de base aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une législation pertinente et d'outils appropriés. Des directives visant à aider les pays dans la mise au point d'une stratégie nationale en matière de RPGAA sont en cours d'élaboration. Des ressources sont nécessaires, ainsi qu'une aide de la part des parties prenantes nationales, pour la définition de ces stratégies et leur mise en œuvre dans le cadre des systèmes nationaux.

19. Le Groupe de travail a recommandé à la Commission de demander à la FAO de continuer d'aider les pays à renforcer leurs capacités d'intervention dans les processus décisionnels liés à la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, y compris par l'élaboration de directives et la mise au point de pratiques optimales et d'outils, selon qu'il convient. Il a également recommandé à la Commission de demander à la FAO d'élaborer un projet de directives pour l'élaboration des stratégies nationales relatives aux RPGAA et de le présenter au Groupe de travail, pour examen, à sa prochaine session³².

Mécanismes nationaux d'échange d'informations

20. La Commission, à sa dernière session, a souligné l'importance des mécanismes nationaux d'échange d'informations et insisté sur la nécessité de lier ses systèmes d'information à l'élaboration du Système mondial d'information du Traité international³³.

21. Depuis la dernière session de la Commission³⁴, des progrès ont été accomplis dans la mise en place de mécanismes nationaux d'échange d'informations³⁵, aussi bien en Afrique et en Amérique du Sud (moyennant des fonds du Programme ordinaire de la FAO) qu'en Asie (grâce à des ressources extrabudgétaires fournies par le Japon³⁶)³⁷. Un colloque international et une consultation régionale visant à faire le point sur les informations relatives aux RPGAA et les incidences et orientations futures dans ce domaine en Asie, ont eu lieu à Tsukuba (Japon) en octobre 2011^{38,39}. Par ailleurs, un atelier a été organisé à New Delhi en décembre 2011, en vue de recueillir des suggestions pour mettre à niveau le système des mécanismes nationaux d'échange d'informations suite à l'adoption du deuxième Plan d'action mondial et compte tenu du processus actuel de révision des indicateurs et du modèle de rapport pour le suivi de sa mise en œuvre⁴⁰. Les résultats de cette consultation seront utilisés pour mettre au point un nouveau système de suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial sur la base des indicateurs et du modèle de rapport qui seront examinés au cours de la présente session⁴¹. D'autres ressources seront nécessaires pour assurer la couverture multilingue actuelle, améliorer les fonctionnalités graphiques pour l'analyse des données et permettre la migration des données vers les nouveaux indicateurs et modèle de rapport.

³² CGRFA-14/13/20, paragraphe 21.

³³ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 36.

³⁴ CGRFA-13/11/10, paragraphes 6 à 8.

³⁵ Au total, 73 mécanismes nationaux - dont le site hôte ou miroir, selon le cas, est le Mécanisme mondial d'échange d'informations sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial (WISM) - ont été mis en place en 2012. L'interface des systèmes de suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial, autonomes et sur le web, est désormais accessible en 26 langues.

³⁶ GCP/RAS/240/JPN: *Capacity Building and Regional Collaboration for Enhancing the Conservation and Sustainable Use of Plant Genetic Resources in Asia*.

³⁷ Mécanismes déjà établis au Bhoutan, au Cambodge, au Guyana, en Indonésie, en Mongolie, au Myanmar et au Suriname; et en cours d'établissement en Éthiopie, au Honduras et au Rwanda.

³⁸ *Moving forward: Status of Information on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture in Asia*.

Actes de la réunion finale des points focaux nationaux tenue dans le cadre du projet GCP/RAS/240/JPN, le 17 octobre 2011, à Tsukuba, Ibaraki (Japon). FAO RAP (2012),

<http://www.fao.org/docrep/015/an018e/an018e00.pdf>.

³⁹ *Plant Genetic Resources for Food and Agriculture in Asia and the Pacific: Impacts and future directions*. Actes d'un colloque tenu le 18 octobre 2011 à Tsukuba, Ibaraki (Japon). FAO RAP-NIAS (2012),

<http://www.fao.org/docrep/015/i2554e/i2554e00.pdf>.

⁴⁰ *Report of Workshop on the Updating and Improvement of NISM-GPA. National Bureau of Plant Genetic Resources*. Rapport d'un atelier tenu à New Delhi (Inde), les 6 et 7 décembre 2011.

⁴¹ CGRFA-14/13/4.1.

22. Le Groupe de travail a recommandé à la Commission de réaffirmer la nécessité de renforcer la collaboration avec le Traité international pour faire en sorte que les mécanismes nationaux d'échange d'informations puissent contribuer de manière efficace et économique au renforcement du Système mondial d'information. Il a également recommandé à la Commission d'inviter ses Membres à mettre en place des mécanismes nationaux d'échange d'informations ou à en poursuivre la mise à jour, en tenant compte des nouveaux indicateurs et du modèle de rapport établis pour le suivi du deuxième Plan d'action mondial; et d'appeler à mobiliser des ressources extrabudgétaires pour garantir la continuité de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, y compris la mise à niveau du logiciel des mécanismes nationaux d'échange d'informations et la mise en application des indicateurs et du modèle de rapport dans le plus grand nombre de pays possible.

Mécanisme de facilitation

23. La Commission, à sa dernière session, a reconnu le rôle important que le Mécanisme de facilitation jouait dans la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial. Elle a insisté sur la nécessité de continuer à le faire progresser, en collaboration avec le Traité international, et a appelé à mobiliser des ressources extrabudgétaires pour assurer la poursuite de ses activités après avoir réfléchi à son perfectionnement ultérieur.

24. Depuis la dernière session de la Commission, des efforts ont été consacrés à la mise à jour du portail et à sa réorientation en vue de l'adoption du deuxième Plan d'action mondial, ainsi qu'au bon fonctionnement de la base de données du Mécanisme de facilitation grâce à des fonds du Programme ordinaire. Des ressources extrabudgétaires sont nécessaires pour le financement futur de ces activités.

25. Le Groupe de travail s'est félicité des travaux menés par la FAO aux fins de la mise à jour du Mécanisme de facilitation. Il a recommandé à la Commission de réaffirmer la nécessité de renforcer la collaboration avec le Traité international pour faire en sorte que le Mécanisme de facilitation soit pris en considération aux fins de l'établissement du Système mondial d'information.

III. PRÉPARATION DU TROISIÈME RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE

26. La Commission, à sa dernière session, est convenue d'examiner, au cours de la présente session, le processus de préparation du Troisième rapport, et notamment le calendrier et le budget y afférents⁴². Suite à cette décision, la FAO a présenté au Groupe de travail, pour examen, une proposition concernant la structure et la portée du Troisième rapport, ainsi que les modalités du processus de préparation envisagé⁴³.

Portée et structure du Troisième rapport et processus de préparation

27. Conformément aux recommandations du Groupe de travail, il est proposé que la portée et la structure du Troisième rapport épousent celles du deuxième Plan d'action mondial et couvrent l'évolution de la situation dans les quatre domaines clés: la conservation et la gestion *in situ*; la conservation *ex situ*; l'utilisation durable; et les capacités institutionnelles et humaines. Le Troisième rapport mettrait l'accent sur les politiques, procédures et pratiques ayant une incidence sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et recenserait les lacunes et les besoins à cet égard. Il tiendrait également compte des éventuels nouveaux défis mondiaux pour la production agricole durable et la sécurité alimentaire, des dispositions du Traité international et de celles des autres instruments pertinents, ainsi que des principales conclusions du rapport sur *l'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Le rapport qui serait succinct, analytique et prospectif, présentera les informations de manière

⁴² CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 108.

⁴³ CGRFA/WG-PGR-6/12/5

détaillée et équilibrée afin de fournir une base factuelle solide pour la mise à jour du deuxième Plan d'action mondial.

28. Le processus de préparation du Troisième rapport serait pleinement intégré au processus de suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial. Une évaluation de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, fondée sur les indicateurs définis à cet effet⁴⁴, serait présentée au Groupe de travail et à la Commission en 2016/2017. Le Troisième rapport s'appuierait sur les rapports nationaux et d'autres sources d'information. Les pays seraient invités à confirmer ou à désigner leurs points focaux nationaux aux fins du suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et de l'établissement des rapports nationaux. La responsabilité du suivi et de l'établissement des rapports nationaux devrait être concentrée dans les mêmes mains.

29. D'autres données pertinentes seraient recueillies à partir de sources internationales et régionales publiées, y compris la base de données GENESYS, le Système mondial d'information sur la biodiversité, le Catalogue européen de recherche sur Internet, le Système mondial d'information dont la mise en place prochaine est prévue par le Traité international, ainsi que certaines bases de données du GCRAI et des Centres régionaux de recherche agronomique. Sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires, des consultations techniques seraient organisées avec les parties prenantes concernées aux niveaux national et régional, afin de faciliter l'établissement des rapports nationaux, d'examiner les résultats préliminaires et de recenser les besoins, les lacunes et les priorités communs. Ces consultations réuniraient l'ensemble des parties prenantes, et notamment les organisations internationales et régionales concernées, ainsi que des organisations non gouvernementales et le secteur privé.

Calendrier et exigences budgétaires

30. Le *Tableau 1* présente le calendrier qui a été recommandé par le Groupe de travail pour l'évaluation de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et la préparation du Troisième rapport. Compte tenu des délais nécessaires pour la mise en œuvre de ces deux activités, il est suggéré de reporter le lancement du Troisième rapport à la dix-huitième session ordinaire de la Commission et de maintenir à l'avenir cette périodicité décennale.

⁴⁴ CGRFA-14/12/4.1.

Tableau 1: Suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et préparation du Troisième rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde

Rapports au Groupe de travail et à la Commission	Sources d'information	Calendrier		
		Huitième session du Groupe de travail (2016) Seizième session de la Commission (2017)	Neuvième session du Groupe de travail (2018) Dix-septième session de la Commission (2019)	Dixième du Groupe de travail (2020) Dix-huitième session de la Commission (2021)
Évaluation de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial	Données obtenues par l'intermédiaire des mécanismes nationaux d'échange d'informations, ou d'autres sources, sur la base d'indicateurs convenus			
Rapport sur la viabilité des indices composites pour les RPGAA				
Troisième rapport	Données obtenues par l'intermédiaire des mécanismes nationaux d'échange d'informations ou d'autres sources, sur la base d'indicateurs convenus et au moyen de rapports nationaux, études thématiques et autres sources d'information pertinentes			

31. La préparation du Troisième rapport appellera un investissement substantiel en ressources humaines et financières pour assurer la collecte continue de données et d'informations de qualité, afin de permettre aux pays de présenter des rapports nationaux et de créer ou mettre à jour leurs propres mécanismes nationaux d'échange d'informations. Les ressources extrabudgétaires nécessaires sont estimées à 3,2 millions d'USD environ (voir *Tableau 3*). Ce montant permettrait d'appuyer le suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial dans 120 pays au moins, l'établissement de rapports nationaux dans une centaine de pays, la réalisation de sept études thématiques et l'organisation de quatre consultations régionales. L'estimation des coûts s'appuie sur les données d'expérience relatives à l'établissement des deux rapports précédents. Le montant total des coûts associés au Premier rapport s'était élevé à 5,5 millions d'USD et avait été pris en charge par l'Allemagne, l'Espagne, les États Unis d'Amérique, la France, l'Italie, le Japon, les Pays Bas, la Norvège, la Suède et la Suisse⁴⁵. S'agissant du Deuxième rapport, le montant estimé des dépenses s'était élevé à 3 millions d'USD, en partie couverts par des ressources extrabudgétaires provenant du Canada, de l'Espagne, de l'Italie, du Japon, de la Norvège et des Pays Bas⁴⁶.

⁴⁵ Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde. Préface, note 10, page 8.

⁴⁶ CGRFA/WG-PGR-3/05/3, paragraphe 20.

Tableau 2: Estimation des coûts liés aux ressources extrabudgétaires nécessaires pour appuyer le suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et le processus de préparation du *Troisième rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*

Poste	Coûts estimatifs (USD)	NOTES
Dépenses de personnel	200 000	Destinés à aider le Secrétariat à coordonner le processus.
Création ou mise à jour des mécanismes nationaux d'échange d'informations et modèle de rapport	1 800 000	Destinés à la création ou la mise à jour de 120 mécanismes nationaux d'échange d'informations et à la réalisation d'évaluations rapides.
Établissement de rapports nationaux	400 000	Destinés à aider au moins 100 pays en développement à organiser des consultations ou des ateliers nationaux avec les parties prenantes et à établir des rapports nationaux: à raison de 4 000 USD par pays.
Élaboration d'études thématiques de référence	280 000	Destinés à financer l'élaboration d'études thématiques et d'autres documents de référence nécessaires, ainsi que la tenue de réunions d'experts aux fins de l'établissement du Troisième rapport, en fonction des priorités définies par la Commission. Budget calculé à raison de 40 000 USD par étude pour 7 études thématiques.
Réunions régionales	400 000	Une réunion pour chacune des quatre régions (Afrique, Asie centrale et occidentale et Afrique du Nord, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes): à raison de 100 000 USD par région et par réunion. Destinés à financer la participation des pays en développement et les dépenses d'organisation générales.
Conseils techniques	100 000	Destinés à aider les pays à établir les rapports nationaux et à produire des analyses sous-régionales et régionales. Neuf sous-régions, à raison de 11 000 USD par sous-région.
Total	3 180 000	

IV. ORIENTATIONS DEMANDÉES

32. La Commission souhaitera peut-être:

- demander à la FAO de continuer d'aider les pays à renforcer leurs capacités aux fins de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, en collaboration avec ses partenaires;
- inviter les donateurs à fournir des ressources extrabudgétaires pour assurer la mise en œuvre intégrale du deuxième Plan d'action mondial, en particulier pour renforcer la coopération internationale et soutenir les pays en développement et les pays en transition;
- demander à la FAO de présenter à la Commission, à sa prochaine session, une note conceptuelle contenant une description détaillée de la structure et des fonctions envisageables d'un réseau mondial pour la conservation *in situ* et la gestion à

l'exploitation des RPGAA, et indiquant les incidences financières y afférentes, compte tenu de la nécessité de renforcer les réseaux nationaux et régionaux;

- insister sur l'importance de la constitution de réserves génétiques pour la conservation *in situ* des espèces sauvages apparentées prioritaires qui, dans certaines circonstances, pourraient inclure des cultivars traditionnels, et recommander à la FAO de fournir un appui technique dans ce domaine et d'indiquer aux donateurs quelles sont les ressources extrabudgétaires à fournir aux fins de la constitution de ces réserves;
- demander à la FAO de poursuivre ses efforts en collaboration avec les partenaires, aux fins du renforcement des capacités y compris dans le cadre d'activités connexes, et inviter les donateurs à continuer de fournir des ressources extrabudgétaires à l'appui de ces activités;
- se pencher sur le projet de guide pour l'élaboration des politiques semencières nationales à la lumière des observations reçues et inviter son Groupe de travail à l'étudier, en vue de son examen par la Commission, à sa prochaine session;
- demander à la FAO de continuer d'aider les pays à renforcer leurs capacités d'intervention dans les processus décisionnels liés à la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, y compris par l'élaboration de directives et la mise au point de pratiques optimales et d'outils, selon qu'il convient;
- demander à la FAO d'élaborer un projet de directives pour l'élaboration des stratégies nationales relatives aux RPGAA et de le présenter au Groupe de travail et à la Commission, pour examen, à leurs prochaines sessions;
- inviter ses Membres à mettre en place des mécanismes nationaux d'échange d'informations ou à en poursuivre la mise à jour, en tenant compte des indicateurs et du modèle de rapport révisés établis pour le suivi du deuxième Plan d'action mondial;
- réaffirmer la nécessité de renforcer la collaboration avec le Traité international pour faire en sorte que les mécanismes nationaux d'échange d'informations et le Mécanisme de facilitation puissent contribuer de manière efficace et économique au renforcement du Système mondial d'information;
- appeler à mobiliser des ressources extrabudgétaires pour garantir la mise à niveau du logiciel des mécanismes nationaux d'échange d'informations et la mise en application des indicateurs et du modèle de rapport dans le plus grand nombre de pays possible;
- inviter les organisations internationales compétentes à participer activement à l'élaboration du Troisième rapport et les donateurs à fournir les ressources extrabudgétaires nécessaires pour faciliter le processus de préparation, et en particulier la participation des pays en développement et des pays les moins avancés;
- approuver le calendrier proposé pour la préparation du Troisième rapport tel que recommandé par le Groupe de travail, et adapter son Programme de travail pluriannuel (2013-2021) et son plan stratégique en conséquence;
- demander à la FAO d'élaborer un aperçu détaillé du Troisième rapport, indiquant en particulier les chapitres proposés, les domaines thématiques et un budget estimatif révisé, et de le présenter au Groupe de travail, à sa septième session, et à la Commission, à sa quinzième session, pour examen.